

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? *Un Sac de Seigle, un Sac d'avoine, 40 francs d'argent, Lou affoyage, un jardin, & un Plantage.*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

C'est la Commune qui paye le tout. Les Vires doivent payer pour leurs Enfants à la Commune 1 franc ou Dix Celins, & au quartier de Seigle depuis l'âge de cinq ans jusqu'à 16 ans.

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*fait à Pragia le 16. Mars 1799
François M. Vermoud Prig.*

Pragia

35
18

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école? *Chanéaz*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *C'est un Village*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *Une commune particulière et non jointe à aucune autre. Paroisse de Domeloye*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *Agence de Chanéaz*

d. District *D'Yverdon*

e. Canton *Léman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *1/2 quart d'heure*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.) *21 Maisons*

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

u. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms. *Prachin éloigné 30 minutes Mézery ¼ d'heure Doncloze ¼ heure
Bioley ½ heure Ogens ½ h. Correvon ¼ d'h. Thierrens ¼ d'h.*
b. Leurs distances réciproques. *Démoret ¼ d'h. Paquier ½ h. Mollondens ½ h.*

I I.

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? *La lecture, l'écriture
l'Arithmétique, le Chant des Saumes.*
- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *On la tient toute l'année sauf pendant
la vacance des moissons. Elle dure à proportion de
écoliers qu'ils s'y rendent.*
- 7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage? *Le vieux et le Nouveau Testament., le Catéchisme d'Observance
et celui qu'on nommoit ci devant de Berne.*
- 8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? *Ils sont variables*
- 9°. Durée de l'école chaque jour? *On tient deux écoles par jour, dont chacune
de deux ou trois heures quelques fois d'une; d'une et ½.*
- 10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? *Non, à proportion; comme il a été dit ci devant. des écoliers
qu'ils s'y rendent. après le son de la cloche.*

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

- a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? *Le Citoyen Pasteur de la Paroisse, ayant
fait subir l'examen, en présence de quelques députés de
la commune; à ensuite rendu témoignage de sa capacité, et*
- b. D'où est-il? *des Certificats de bonnes Moeurs qu'il lui ont été présentés*
- c. Son nom *au Seigneur Vasseur de cette juridiction; qu'il lui a de son
expédier son Brevet.*
b Il est de Combremont. le Grand
c Il s'appelle Jean Pierre Viquerat

(3)

d. Son âge. *27 ans*e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il? *Il n'est pas marié*f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *depuis 6 ans*g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *Il a régenté deux ans à Brenle; précédemment
il exerçoit la profession de Sépérant chez lui*h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles? *Il n'en réunit point*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

*Ils sont au nombre de trente huit*a. En hiver, } foit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

- a. Possède-t-elle de pareils fonds? *Oui; elle possède environ demi arpen de mauvais
terreins; dont le revenu de chaque année, est de la valeur
de 6 fl. plus; un jardin de la valeur de 2 fl. chaque année.*
- b. Quelle en est la valeur? *de 6 fl. plus; un jardin de la valeur de 2 fl. chaque année.*
- c. Source des revenus. *Ils s'épuisent en parties des biens communaux; et en parties sur
chaque famille à proportion des élèves qu'ils envoient à l'école*
- d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? *Non*
- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *Non*
- 15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Il est en bon état, il n'est cependant pas neuf,

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

*Il n'y a qu'une chambre pour l'école, et pour le logement
de l'instituteur sans une cuisine. C'est une maison de commune à deux étages
dont le premier est composé d'un four et d'un
preschoir; le second étage, de la chambre communale
et de celle d'école.*

c. Au défaut d'endroit public destiné à être sa maison, & à quel prix?

La commune.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? *En argent 48 lt. En grains 20 qt de seigle et autant d'avoine*

A. En argent, bled, vin, ou bois? *Affoyage sans réserve*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? *le tout dérive de la Commune et des particuliers qui la composent*

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques? *Rien est rien*

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Comité

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX,

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Correvon

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Un Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse de Thierrens Agence de Correvon

d. District

D'Yverdon

e. Canton

Canton du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Il n'y a que le moulin éloigné d'environ 10 minutes

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

g. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

h. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Il y en a 52.

*Réponses du Régent de Correvon 37
District d'Yverdon Du 11. Mars 1799.*

N° 19